

pas d'eux d'autre certificat d'aptitude que l'attestation de leurs chefs respectifs. M. Chapais l'a démontré avec force dans la polémique victorieuse qu'il soutint, en 1893, contre l'honorable Rodrigue Masson, sur *Le brevet de capacité et les communautés enseignantes*.

• • •

Cela étant, les Frères pouvaient se contenter du témoignage de leurs supérieurs proclamant leur compétence à enseigner. Ils ne l'ont pas voulu. Ce que les autorités scolaires devaient ne pas exiger d'eux, il leur a plu de se l'imposer. Ils supprimaient par là tout prétexte à une levée d'armes comme celle qu'occasionna la proposition Masson.

Aussi, depuis 1893, les chers Frères se présentent-ils par groupes nombreux aux différents bureaux d'examens. Leur longue et sérieuse préparation, surtout l'expérience qu'ils acquièrent tous les jours par l'exercice de l'enseignement expliquent un fait confirmé par les statistiques : ils réussissent tous en général et se classent même en tête de l'échelle.

Ils ne se munissent pas seulement des grades élémentaires. Ils ne sont satisfaits que quand ils ont passé par toutes les étapes et décroché, après le brevet d'école modèle, le diplôme du cours académique. Ils présentent ainsi à l'Etat toutes les garanties qu'il exige des maîtres de notre enseignement primaire.

• • •

Les chers Frères, munis de pareils certificats volontairement conquis, auraient pu s'arrêter là. Ils ont voulu pousser jusqu'au bout la préparation professionnelle et offrir au public des attestations plus sérieuses encore.

Ils se destinent à l'instruction primaire ; mais, ils le savent,